

Séance du Conseil communal du mercredi 18 juin 2003.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le 14 avril 2003.

INTERCOMMUNALES

2. I.C.F.E.

Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003. Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Rapport du Collège des Commissaires. Rapport du Commissaire-réviseur. Approbation des comptes annuels 2002. Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur. Nominations statutaires. Examen.

3. I.G.R.E.T.E.C.

Assemblées générales ordinaires du 25 juin 2003.

a) Assemblée générale ordinaire du secteur 1. Rapport de gestion de l'exercice écoulé. Examen. Comptes annuels arrêtés au 31.12.2002. Examen. Décharge à donner aux membres de la Commission permanente pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2002.

b) Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31.12.2002. Examen. Rapport de gestion du Conseil d'administration. Rapport du Collège des Commissaires. Rapport du Comité de surveillance. Examen. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2002. Examen.

4. I.H.G.

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003.

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance. Examen. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2002. Examen. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires, du Comité de surveillance et au Commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2002. Examen.

5. I.F.H.O.

Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2003.

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance. Examen. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2002. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires, du Comité de surveillance et au Commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2002. Examen.

6. I.P.A.L.L.E.

Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003.

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Commissaire-réviseur. Examen du bilan et du compte de résultats. Affectation du résultat. Décharge à donner aux Administrateurs, Commissaires et Commissaire-réviseur. Examen.

Assemblée générale extraordinaire.

Affiliation de la Commune d'Estaimpuis au secteur « Eputation ».

Remplacement d'Administrateurs.

Conversion des statuts en euros.

7. T.M.V.W.

Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003.
Rapport du Conseil d'Administration. Rapport du Collège des Commissaires. Rapport du Commissaire-Réviseur. Examen des comptes annuels de l'exercice 2002. Décharge aux Administrateurs, Commissaire et Commissaire-Réviseur de leur gestion. Augmentation du capital. Nomination d'Administrateurs et Commissaires. Examen.

CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

8. Budget 2003. Modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Saint-Julien à Ath. Avis.

LOTISSEMENT

9. Lotissement à la rue du Breucq et à la rue de la Procession à Meslin-l'Évêque. Equipements. Approbation.

Le 6 mai 2003, une demande de permis de lotir a été adressée pour le terrain situé à Meslin-l'Évêque, rue du Breucq et rue de la Procession, cadastré section B, n° 188b (partie), lotissement pour 4 lots.

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructible la parcelle délimitée (parcelle située en zone d'habitat à caractère rural et en épuration collective).

Après consultation des sociétés distributrices d'énergie, le Collège échevinal propose d'imposer, aux frais exclusifs des propriétaires-lotisseurs, les équipements d'aménagements suivants :

1. Au point de vue de la distribution d'eau

L'équipement du lotissement désigné sera réalisé suivant la lettre de la S.W.D.E. du 27 mai 2002.

2. Au point de vue électricité, télédistribution et éclairage public

Les travaux seront tels que prévus dans la lettre d'I.G.E.H.O. du 25/01/02 (Installation d'une cabine électrique et mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'installation de celle-ci).

3. Au point de vue voirie

Voir le rapport.

Aucun permis de bâtir ne sera réalisé avant la complète réalisation des travaux.

DOMAINE COMMUNAL

10. Terrain étant partie des parcelles cadastrées section C n°155/g/2 et 156/s, sis à front du chemin du Vieux Ath. Droit de superficie avec option d'achat. Décision.

Le 28 février dernier, il avait été décidé de vendre un terrain sis au Chemin du Vieux Ath.

Il faut rappeler que cette opération est essentiellement réalisée à des fins sociales.

La Ville accepte en effet de céder le terrain à ce prix pour autant qu'elle ait la garantie que soient réalisées des habitations accessibles à de jeunes ménages à revenus modestes répondant aux conditions du « Prêt jeunes ».

Pour s'assurer cette garantie, qui lui échappe en cas de vente pure et simple du terrain, il est préférable d'accorder au promoteur privé un droit de superficie avec option d'achat en sa faveur.

Ce droit de superficie pourrait être consenti pour une durée de 30 ans et sans redevance.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

11. Acquisition de l'immeuble sis Place de Ligne, 5 à Ligne.

Depuis plusieurs années déjà, la Ville souhaite devenir propriétaire des quelques immeubles peu salubres constituant le petit îlot bâti situé en face de l'église de Ligne et ce, en vue de les démolir et de réaliser ainsi un aménagement plus harmonieux et surtout plus sécurisant de la Place de Ligne.

L'un de ces immeubles, sis Place de Ligne, 5, étant actuellement mis en vente, la Ville a fait offre de l'acquérir.

Les propriétaires acceptent de céder ce bien à la Ville pour le prix convenu.

Les allocations nécessaires sont prévues au budget 2003 et seront éventuellement adaptées pour le complément au cahier des prochaines modifications budgétaires.

12. Principe de l'acquisition d'une parcelle incorporée à la Place du village de Moulbaix. Information.

Le propriétaire des terrains situés au coin de la rue du Pont et de la Place à Moulbaix, a proposé au Service de l'Aménagement du Territoire et à la Ville un projet visant à aménager différentes parcelles pour des constructions privées individuelles ou jumelées.

Une attention particulière est apportée à l'écoulement des eaux de pluie et des eaux usées. Ainsi, une étude du bassin orohydrographique est en cours. L'université de Gembloux, spécialisée en matière d'écoulement des eaux et de coulures est interrogée au sujet des effets de durcissement de quelques centaines de m² et la récolte des eaux de pluie en provenance des toits.

Il faut éviter :

- d'une part que les nouveaux propriétaires qui s'établiront à proximité du Rieu Le Tardin, ne soient victimes d'inondations dues aux eaux venant des terrains supérieurs et en amont du Rieu Le Tardin,

- d'autre part que les habitants actuels ne soient préjudiciés par un apport d'eau complémentaire qui pourrait compromettre le bon écoulement en période de calamités par exemple.

Sur le plan urbanistique, une pré-étude a été confiée à un architecte local concernant les volumétries à concevoir pour respecter le caractère rural du bas du village, mais aussi rechercher une amélioration globale de l'architecture tout en créant pour les automobilistes un effet de porte qui amènera ces derniers à réduire spontanément leur vitesse de déplacement.

Lors de l'étude, un autre problème a surgi.

Depuis plusieurs décennies, la vie économique et socioculturelle du village repose sur ses habitants, ses PME, et notamment le restaurant et la salle communautaire situés au coin de la rue du Pont et de la Place.

Cette enseigne magnifiquement considérée par la population, offre de l'emploi à plusieurs employés et employées du coin et constitue au-delà un foyer d'animation pour le village et les environs.

Qui dit activités et restauration dit aussi besoin de stationnements pour les véhicules. Or, le propriétaire qui veut lotir ses terrains, suggère aussi de vendre ce qui constitue aujourd'hui le parking du restaurant et de la population.

Enfin, l'architecte qui a étudié la volumétrie, s'est aussi penché sur le reste du village et considère indispensable de réaliser en prolongement de la rue Adhémar Maréchal un espace qui constituerait une place publique arborée et traitée différemment qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Cette amélioration à venir augmenterait la valeur des habitations riveraines.

La ville pourrait ainsi aisément couvrir les charges d'un emprunt à consentir pour acquérir le bien avec cette revalorisation immobilière du quartier.

POMPIERS

13. Entretien extraordinaire des véhicules d'intervention. Restauration du camion-citerne de 8.000 litres. Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement.

Un crédit a été inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2003 en vue de procéder à l'entretien extraordinaire des véhicules d'intervention du Service d'Incendie.

Les Chef du Service d'Incendie et Officier Préventionniste indiquent dans leur rapport du 7 mai 2003 que la carrosserie de l'ancien camion citerne Renault de 8.000 litres, datant de 1980, est très vétuste et qu'il est urgent d'en prévoir la restauration complète.

S'agissant d'un véhicule de première intervention, il convient de faire procéder rapidement à ces travaux, afin que ce dernier puisse être soumis à l'examen du contrôle technique prévu pour le mois à venir.

Ce marché pourrait être passé par voie de procédure négociée avec une entreprise régionale spécialisée.

L'investissement sera couvert par un emprunt à contracter auprès d'un organisme agréé.

14. Remplacement de certains éléments d'équipements vestimentaires des membres du Service Incendie. Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement.

Un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget de l'exercice 2003 à l'effet, partiellement, de couvrir les dépenses inhérentes au remplacement de masques respiratoires, vestes spéciales et divers équipements vestimentaires destinés aux Membres du Service Incendie.

Par rapport du 7 mai dernier, le Capitaine-Commandant et l'Officier préventionniste font part de la nécessité de remplacer les vestes de feu vétustes, ne permettant plus d'assurer la bonne sécurité du personnel, de remplacer certains casques qui ne disposent pas d'éléments réfléchissants et les toiles de protection de la nuque très endommagées, susceptibles de protéger lors de la chute de braises, etc.

Les membres du Service d'Incendie sont en effet appelés de plus en plus à intervenir le long des routes nationales et même de l'A8 et les anciennes vestes ne disposent pas de réfléchissants mettant le personnel hors de danger lors des sorties nocturnes.

POLICE LOCALE

15. Ouverture d'un emploi d'Inspecteur par mobilité.

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le second cycle de mobilité 2003 sera opérationnel incessamment. Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soit attribué par mobilité un emploi d'inspecteur, à affecter au service « interventions » et à nommer par le Conseil communal après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats.

DISTRIBUTION D'EAU

16. Travaux de rénovation de l'armoire basse tension et de remplacement des groupes au surpresseur de Mainvault. Projet. Approbation.

Par courrier du 5 mai dernier, le Service de production d'eau de la Société Wallonne des Eaux a transmis la notice explicative relative aux travaux de rénovation de l'armoire basse tension et de remplacement des groupes au surpresseur de Mainvault (Rénowelz).

Ces investissements seront financés par les fonds propres de la S.W.D.E. et seront immobilisés à leur prix de revient dans le capital.

Ces travaux étant nécessaires à une bonne alimentation d'une partie des points hauts de Mainvault, le Collège échevinal propose d'approuver ce projet et de prendre la délibération qui s'impose pour la réalisation des travaux.

17. Projets d'extension et souscription de parts sociales pour le réseau de distribution d'eau à Arbre, rue Mazette pour l'alimentation :

-d'un immeuble

- d'un nouveau lotissement

et réalisation des travaux de renouvellement des installations suite aux travaux de voirie, rue des Frères Gilbert, rue du Mouton, rue des Ecriniers et rue Salvadore Allende.

Par de récents courriers des 14, 15 et 20 mai derniers, la Société Wallonne des Eaux a transmis les projets de travaux relatifs au réseau de distribution :

1) d'Arbre, notamment pour :

- L'extension de ce réseau à la rue Mazette à Arbre, en vue d'alimenter en eau potable l'immeuble appartenant à M. VERLEYEN ;
- L'extension du même réseau le long de la rue Mazette à Arbre, en vue d'assurer l'alimentation d'un nouveau lotissement.

2) de Gibecq pour :

- L'extension du réseau à la rue Tour Saint-Pierre à Gibecq afin d'alimenter la propriété de M. DEJONCKHEERE.

Pour le premier projet, les travaux seront financés, partiellement par le particulier et pour le reste, constituant la prise en charge des appareils et de la traversée de la voirie, par les fonds propres de la S.W.D.E.

Pour le second projet, les travaux seront financés par le lotisseur qui a versé à la S.W.D.E. le montant de ses prestations et fournitures et s'est engagé à exécution des travaux de terrassements.

Pour Gibecq, le financement des travaux sera assuré par un versement du particulier et par la prise en charge, par la S.W.D.E. sur ses fonds propres, des appareils et de la traversée de voirie.

Le Collège échevinal propose donc d'approuver ces trois projets et d'adopter les délibérations afférentes à ces derniers.

MATERIEL ET FOURNITURES

18. Remplacement de machines et matériel d'équipement pour le Service des Espaces Verts. Approbation des projet, choix de mode de passation des marchés et de financement. Approbation.

Lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2003, un crédit a été inscrit à l'effet de couvrir les dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel d'équipement et d'entretien destiné au Service des Espaces Verts.

Le 4 avril 2003, le Chef de Service, M. HERFURTH, a transmis son rapport visant notamment :

- L'acquisition d'outils indispensables au maintien et à l'entretien du matériel afin de le conserver en bon état.
- L'acquisition de petites machines visant au maintien d'un parc suffisant, telles tronçonneuses, taille-haies, etc. afin de garder une autonomie de travail plus importante, soit trois tronçonneuses supplémentaires, une tronçonneuse sur perche et de taille-haies.
- L'acquisition d'un extracteur de fumée permettant d'apporter une protection supplémentaire aux ouvriers du Service des Espaces Verts appelés à procéder à des opérations de soudure au sein de l'atelier.
- L'acquisition d'un jeu de rampes de sécurité complémentaire afin de garantir les manœuvres de chargement et de déchargement des grosses machines (minitracteurs) sur les véhicules.

Ces acquisitions pourraient être passées par voie de procédure négociée, après appel à la concurrence auprès de plusieurs firmes régionales spécialisées.

19. Acquisition de mobilier pour le Service des Espaces Verts. Approbation des projet, choix de mode de passation des marchés et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit au budget de l'exercice 2003 à l'effet d'acquérir des armoires vestiaires destinées au personnel ouvrier du Service des Espaces Verts.

En effet, certains d'entre eux ne disposent pas d'armoires permettant d'entreposer leurs vêtements et leur petit matériel de protection tels que gants, visières, cache-oreilles, lesquels doivent être mis en sécurité en fin de journée et durant les congés et absences diverses.

Ce marché pourrait être passé par voie de procédure négociée.

20. Remplacement du système d'éclairage de secours au sein du bâtiment de la zone de police, boulevard du Château. Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement.

Lors d'une visite de contrôle effectuée par les Responsables de la Régie communale, il a été constaté que le système d'éclairage de secours installé dans le bâtiment de la zone de police, boulevard du Château à Ath, présentait des dysfonctionnements.

Il s'avère que le remplacement de tous les blocs de secours est indispensable.

Un projet a été dressé visant au remplacement des dix blocs de secours, la Régie communale procédant aux travaux.

Ce marché pourrait être passé par voie de procédure négociée.

ENSEIGNEMENT

21. Liste des emplois vacants au 15 avril 2003.

Le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné stipule à l'article 31 que les emplois vacants sont recensés au 15 avril.

Seront conférés à titre définitif, ceux qui demeurent vacants dans chacune des fonctions au 1^{er} octobre suivant, à concurrence du nombre maximum d'emplois qui ont fait l'objet d'un appel aux candidats à la nomination au mois de mai précédent.

Le Collège Echevinal propose donc d'arrêter, au 15 avril 2003, la liste des emplois vacants pour l'année scolaire 2003-2004.

22. Choix d'un jour de congé facultatif pour l'année scolaire 2003-2004.

L'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 22 mars 1984, modifié le 16 mai 1991, fixant le régime des vacances et des congés dans l'enseignement organisé dans la communauté française, permet aux pouvoirs organisateurs, la faculté de suspendre les cours pendant un jour ou deux demi-jours au choix.

Selon la circulaire du 15 mai 2000, fixant les vacances et congés pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006, le Conseil est appelé à fixer ce jour de suspension pendant l'année scolaire 2003-2004 au vendredi 26 septembre 2003, dans toutes les implantations.

CORTEGE FOLKLORIQUE

23. Acquisitions et restauration. Principe. Modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Lors de ses délibérations budgétaires du 28/02/2003, le Conseil communal a inscrit un crédit à couvrir par emprunt et à affecter à la restauration des éléments du cortège folklorique.

LECTURE PUBLIQUE

24. Acquisition de documents (livres, cédéroms, jeux) à destination du réseau local de lecture publique.

Le déménagement de la bibliothèque et son inauguration en 2000 ont provoqué une explosion de l'ensemble des paramètres de mesure de l'évolution de la bibliothèque durant cette année. Le choc de la nouveauté passée, l'année 2001 connut une progression lente et constante par rapport à 2000 pour atteindre des records historiques. 2002 fut marquée par un arrêt et même un léger recul. Les chiffres des 5 premiers mois de 2003 indiquent un réel redressement et connaît une situation comparable à celle de 2001, année exceptionnelle. Aujourd'hui, la bibliothèque Jean de la Fontaine compte près de 10000 lecteurs contre 4200 en 1987, soit 38 % par rapport à la population d'Ath (la moyenne en Communauté française est de 15%). Parmi ses usagers, la Bibliothèque compte près de 4 lecteurs sur 10 qui ne sont pas domiciliés dans l'entité. La Bibliothèque démontre ainsi son rôle régional attractif dont l'impact se répercute non seulement dans le secteur culturel mais aussi économique (commerces). Le nombre de prêts s'élève à plus de 1400000.

Le travail réalisé pour les écoles de l'enseignement fondamental est également très important : l'année scolaire 2002/2003 se terminera avec près de 500 animations (contes, lecture vivante, recherches documentaires, projet « Dites, les enfants ! »...) réalisées par le propre personnel de la Bibliothèque pour 950 visites de classe. La Bibliothèque d'Ath détient vraisemblablement le record du nombre d'animations réalisées dans une bibliothèque en Communauté française. Il faut y ajouter les animations pour les institutions d'enseignement spécial, des homes et pour les classes de l'enseignement secondaire. A côté du livre, les nouvelles technologies ont fait une entrée en force à la bibliothèque avec la création d'un espace multimédia qui fut l'un des tous premiers dans une bibliothèque publique. 1351 personnes l'ont fréquenté en 2000, année de son inauguration. 2 ans plus tard, elles étaient 2913 à surfer sur le net ou à utiliser les fonctions bureautiques. Des formations d'initiation y sont dispensées chaque semaine. Ces dernières sont fréquentées par un public dont l'âge moyen est le plus souvent supérieur à 60 ans. Beaucoup d'utilisateurs de l'espace sont issus de milieux socialement défavorisés. Ici aussi la Bibliothèque remplit parfaitement son rôle de réduire les inégalités sociales pour l'accès aux connaissances.

Un nouveau support de savoir a été introduit dans les collections de la bibliothèque : les cédéroms culturels, éducatifs et d'apprentissage des langues. Avec 1050 prêts de cédéroms en 2002, la Bibliothèque en a prêté nettement plus que le Discobus de la Médiathèque qui pourtant peut s'appuyer sur un fonds de plusieurs milliers d'exemplaires.

Grâce à une excellente collaboration qui a toujours existé entre les réseaux libre et communal, le réseau local de lecture publique a été profondément réorganisé en 2002 avec l'ouverture d'une section ludothèque à la Bibliothèque Loisirs et Culture.

Tout de suite, ce fut un succès : elle compte plus de 600 jeux et 500 utilisateurs. Des classes y participent régulièrement à des animations, des « soirées jeux » sont organisées...

En moins de 3 ans le réseau de lecture publique d'Ath a été totalement remodelé afin d'offrir à tous sans exception un outil culturel de qualité en offrant un éventail élargi d'accès à la culture sans que la barrière de l'argent puisse être un obstacle.

Ce succès incontestable doit être soutenu par l'acquisition de documents supplémentaires, non seulement parce que le législateur oblige la Ville à acquérir un minimum de 4500 documents

annuellement (arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 1995) mais aussi parce que la volonté est d'élargir le choix du public à des supports de qualité de plus en plus nombreux.

RENOVATION URBAINE

25. Acquisition de l'immeuble sis rue des Récollets, 42. Décision.

L'immeuble sis rue des Récollets, 42 à Ath, qui jouxte le porche du centre de radiologie, est actuellement à vendre.

Cet immeuble occupe une situation intéressante dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine à mener en partenariat avec la société l'Habitat du Pays Vert à l'angle des rues de la Station et des Récollets.

L'acquisition de cet immeuble par la Ville permettrait en effet de réaliser un meilleur aménagement des abords, côté venelle, de l'arrière des immeubles rue des Récollets, 42, 44, 46 et 48 ainsi que des nouveaux immeubles construits par l'Habitat du Pays Vert à front de la rue de la Station.

Cette acquisition prévue à la convention-exécution 2003 sera subsidiée à raison de 75% dans le cadre de la rénovation urbaine.

26. Bail emphytéotique avec l'Habitat du Pays Vert concernant des biens sis : - rue du Mouton, rue aux Gâdes et Ernest Cambier. Décision

- rue des Récollets, d'Enghien et Camberfosse. Décision.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quadrilatère délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée, à mener en partenariat avec l'Habitat du Pays Vert, la Ville a acquis les biens suivants :

Section D n°

1016E2	- Rue des Récollets,5	Maison
1016C2	- Rue des Récollets,1A	Taudis
1016X	- Rue des Récollets,1	Taudis
978a	- Rue d'Enghien,8	Maison
979a	- Rue d'Enghien,10	Maison
980	- Rue d'Enghien,12	Maison
988C	- Impasse Camberfosse,6	Maison
1016D2	- Impasse Camberfosse +1	Hangar
996 (partie)	- Impasse Camberfosse +1	Remise
997	- Rue d'Enghien,28	Remise
999a	- Rue d'Enghien,32	Maison
1003S	- Rue d'Enghien,40	Maison
1004a	- Rue d'Enghien,42	Maison
1005	- Rue d'Enghien,44	Maison
1006	- Rue d'Enghien,46	Maison
1007b	- Rue d'Enghien,48	Maison
1008b	- Rue d'Enghien,50	Maison
1009a	- Rue d'Enghien,52	M. de com.

Dans le cadre de cette opération, la SWL a octroyé à l'Habitat du Pays Vert un crédit pour la rénovation et/ou construction de 18 appartements et 5 maisons ainsi qu'un crédit relatif à l'équipement des abords de ces logements.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier délimité par les rues aux Gâdes, du Mouton, des Frères Gilbert et Place Ernest Cambier, la Ville a acquis les biens suivants :

Section D n°659n	Rue du Mouton	Cour
659L	Rue du Mouton	Cour
659M	Rue du Mouton,+7	Garage
672K	Rue Ernest Cambier	Terrain
598v	Rue aux Gâdes, 25	Remise

598W
599D/pie (étage)
600D/pie(étage)
601D/pie(étage)

Rue aux Gâdes, 25 Maison
Rue aux Gâdes, +25 Maison#
Rue aux Gâdes, +25 Maison#
Rue aux Gâdes, +25 Maison#

Dans le cadre de cette opération, la SWL a octroyé à l'Habitat du Pays Vert un crédit pour la construction de 8 logements ainsi qu'un crédit relatif à l'équipement des abords de ces logements. Pour bénéficier de ces subsides, la société susdite doit disposer d'un droit réel sur les biens concernés par ces deux opérations.

Il convient donc de lui remettre l'ensemble des biens susdécrits, dont la contenance exacte sera définie par deux plans de mesurage établis après travaux, par bail emphytéotique de 66 ans.

Des procès-verbaux d'enquête, il résulte que ce projet de bail emphytéotique n'a rencontré aucune opposition.

Le produit de ce bail sera affecté à la poursuite de l'opération de rénovation urbaine du Centre Ancien.

27. Echange de biens sis rue d'Enghien à Ath. Décision.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quadrilatère délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée, la Ville a acquis les immeubles sis rue d'Enghien, 10 et 12.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation n°2 relative à la création d'un parking sous l'Esplanade, la Ville a signé une convention de partenariat avec divers privés, dont la S.P.R.L. LANCROW de Tongre-Notre-Dame qui a acquis les immeubles 14, 16, 18 et 20 de la rue d'Enghien en vue d'y construire un immeuble de 17 appartements.

Le bon aménagement intérieur de l'îlot suppose que le bâtiment susdit soit plutôt large que profond de manière à s'aligner à peu près sur le futur immeuble de la Ville.

La société susdite souhaite donc acquérir une partie de l'assiette des immeubles 10 et 12 de la rue d'Enghien pour compenser la perte de volume arrière.

En contrepartie, cette société accepte de céder à la Ville la parcelle sise à l'arrière des immeubles n°14, 16, 18 et 20 en vue de l'intégrer à l'espace intérieur de l'îlot.

Vu la différence de superficie des parcelles concernées, cet échange serait conclu moyennant paiement d'une soulte en faveur de la Ville.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition

28. A) Convention Rénovation Urbaine 2003.

B) Achat.

La ville est reconnue pour mener une politique très soutenue et de qualité en matière de revitalisation et de rénovation urbaine. Ainsi, après le quartier Caserne Siron, la revitalisation du quartier de l'Esplanade, la rue du Gazomètre qui touche à sa fin, est entamée la rénovation de la rue des Récollets, celle du bas de la rue de la Station et dans les prochaines semaines, avec des entreprises régionales déclarées adjudicataires, débiteront des travaux de démolition, de reconstruction et d'aménagement de logements, de création d'espaces verts et de stationnements pour 8 logements et 22 parkings à l'intérieur du quadrilatère rue du Mouton, rue aux Gâdes, rue des Frères Gilbert, place Ernest Cambier.

Ont été adjugés les travaux relatifs à la démolition partielle et à la reconstruction de quelque 23 logements, à la création d'espaces verts et d'emplacements de stationnement dans le quadrilatère des **rues d'Enghien, des Récollets et du Gazomètre.**

Un propriétaire construira simultanément dans le même quartier 19 appartements.

La rénovation de la rue de France débutera en 2004 et se poursuivra en 2005.

Les rues de Gand et Juste Lipse méritent aussi une attention particulière. Les anciens établissements Charles FRANCOIS viennent d'être acquis.

Au rez-de-chaussée, un ou deux magasins seront aménagés et déjà, l'un ou l'autre futur locataire s'est manifesté et participera à la conception et à la réalisation du chantier.

Dans la partie supérieure, 4 ou 5 logements deux chambres et une chambre seront conçus avec les crédits accordés par la Société Wallonne du Logement (art. 54).

Dans la partie arrière, un espace vert sera conçu. Il sera accessible directement de la rue de Gand permettant ainsi un développement intérieur des vitrines des deux surfaces commerciales.

Le long de la **rue Juste Lipse**, un immeuble est actuellement en vente. Il est constitué d'une surface commerciale de +/- 150 m² et d'un atelier en partie arrière.

Ce rez-de-chaussée pourrait être acquis au propriétaire privé. Au premier et au deuxième, deux appartements sont conçus. Ils doivent être sécurisés et modernisés. L'achat pourrait être réalisé par la ville aussi à l'aide des fonds de la rénovation urbaine. Les aménagements des deux appartements seront financés par la S.W.L.

La ville pourra ainsi louer un rez-de-chaussée commercial à des conditions agréables pour l'un ou l'autre commerce de qualité inexistant au niveau de notre ville.

La S.W.L. bénéficiera de deux appartements spacieux et bien situés, le tout donnant sur la place du Collège et sur le coin de la rue Juste Lipse.

Le long de la **rue Haute**, la société COPROSAIN va quitter son site d'exploitation.

Les bâtiments ont été acquis par la Centrale syndicale chrétienne qui compte aménager des bureaux au rez-de-chaussée et des logements dans la partie supérieure après avoir démoli l'ensemble et cureter cette parcelle.

Les Mutualités chrétiennes participeront aussi à un programme de construction d'emplacements de stationnement souterrains.

Avec **la famille MONNIER**, propriétaire d'une maison en partie classée et qui fut en partie démolie lors de la guerre 40 – 45, la Ville a négocié le rachat de l'ensemble des propriétés. Ces dernières couvrent +/- 25 ares et sont constituées d'un espace commercial, d'emplacements de stationnement aériens, deux dizaines de garages et de 4 appartements.

Quant à la **Perche couverte**, elle appartient à la Ville et se trouve dans une triste situation. Elle risque de choir sur les bâtiments voisins ce qui causerait d'énormes dégâts. Différents champignons se sont introduits dans les bois et ces derniers sont quasi totalement consumés. En dessous de cette perche, une ancienne salle a été conçue dans un bâtiment dont les restes pourront être mis en valeur pour accueillir quelques logements ou bureaux.

Enfin, des négociations viennent d'être clôturées avec la société MYNSBRUGGEN de Silly. Cette dernière vend à la ville d'Ath **l'ancien Kursaal** qui héberge un snooker et qui transférera ses activités dans un bâtiment appartenant à la Ville situé le long du RAVEL, au quai de l'Entrepôt.

D'autres contacts ont été établis avec la **famille DERIDDER – DEPORTEMONT**. Ils sont fort fructueux et les intéressés souhaitent s'intégrer dans l'opération de rénovation du quartier.

Comment financer cette opération? La convention de rénovation urbaine 2003 accordée par le Ministre du Logement et du Budget, M. DAERDEN, reprend les montants nécessaires aux acquisitions.

La ville a sollicité le bénéfice de subventions à 90 % pour l'aménagement des logements acquis aux consorts MONNIER. Comme les façades de ces derniers sont classées, elle pourra aussi solliciter un

certificat d'urbanisme et obtenir une participation financière intéressante du département du Patrimoine de la Région wallonne (département du Ministre compétent DAERDEN).

La ville a aussi sollicité des subventions pour construire avec un pré-financement à 100 % les quelque dix logements unifamiliaux qui seront vendus aux différents amateurs.

Des investisseurs privés sérieux ayant excellente presse et pignon sur rue se sont aussi manifestés pour participer de manière active aux investissements complémentaires, c'est-à-dire la reconstruction à front de la **rue Haute** de l'ancien porche gothique reconstitué, de trois logements, de bureaux et de quelques garages souterrains.

In fine, ce seront donc une trentaine de logements unifamiliaux, une, deux et trois chambres, qui seront conçus sur ce site, une quarantaine d'emplacements de stationnement souterrains, des bureaux et l'une ou l'autre petite surface commerciale, ainsi qu'un espace vert semi-public accessible aux enfants et aux habitants de ce quartier rénové.

Economiquement, l'ensemble des investissements à réaliser par la ville dans ce site seront largement couverts par des nouvelles rentrées de précompte immobilier, de précompte professionnel, du Fonds des Communes, par un meilleur amortissement des services publics et par des recettes individuelles complémentaires.

INTERREG III

29. Euraphys II. Animation du Patrimoine des Villes et Centres historiques de l'Eurorégion. Projet. Approbation.

Du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, la Ville d'Ath et l'Association Patrimoine Vivant de Château-Thierry (Aisne - rance) ont mené un projet commun avec le soutien du programme européen INTERREG II. Autour du patrimoine des deux cités, différentes actions menées en collaboration ont montré tout l'intérêt de la mise en commun des savoir-faire respectifs, tant dans le domaine technique de la communication que dans celui culturel, et de leur parfaite complémentarité.

Cette première approche a permis de rapprocher les deux communautés par une interaction dans les projets menés entre les deux agglomérations. Les échanges culturels, très riches, ont donné à la population des deux cités, le moyen de découvrir la richesse des patrimoines respectifs. En termes de fréquentation, il est clair que cette action menée sur trois ans a permis une meilleure diffusion des manifestations respectives mais aussi une nouvelle façon de travailler, non plus centripète mais résolument tournée vers une conception européenne de la communication culturelle.

Interreg III : un pas plus loin

L'aspect très positif du bilan de l'action menée entre 1999 et 2001 a montré tout l'intérêt de poursuivre par un projet durable cette collaboration transfrontalière.

Les châteaux médiévaux des deux cités doivent maintenant bénéficier de cette nouvelle façon de communiquer et de partager en laissant une plus grande place aux nouvelles technologies de la communication et du traitement des audiovisuels.

La difficulté réside certainement dans l'éloignement entre les deux cités. La distance rend difficile les échanges de public et une réelle mise en réseau des infrastructures. Cet état des choses constitue certainement également une richesse.

Les savoir-faire et les expériences sont différentes ; leur mise en commun est profitable aux différents partenaires.

Afin d'apporter une solution à cette difficulté, les villes d'Ath et de Château-Thierry peuvent intégrer leur projet au sein du réseau EURAPHYS. Ce réseau rassemble les villes de Tournai, Condé-sur-Escaut, Thuin, Le Quesnoy, Enghien, Lobbes et Laon. Sa finalité est d'animer le patrimoine de ces villes et de valoriser ce potentiel touristique de part et d'autre de la frontière.

De 2003 à 2005, les objectifs du réseau EURAPHYS sont les suivants :

§ accroître l'offre touristique ;

§ professionnaliser les acteurs du tourisme ; y impliquer davantage encore les ressources locales ;

§ favoriser l'animation et la promotion commune des villes et centres historiques ;

§ aider les villes et centres historiques à surmonter leurs problèmes spécifiques en matière de patrimoine naturel et bâti ;

§ étendre le réseau, diffuser les expériences acquises en matière d'animation et mettre en place de nouveaux types d'animation ;

§ favoriser la recherche d'une intégration harmonieuse de la conservation du patrimoine naturel et bâti au sein des villes et centres historiques.

Trois types d'action seront plus particulièrement développées entre Ath et Château-Thierry.

1. Actions à caractère scientifique :

- Organisation d'un colloque international autour de l'extraction de la pierre et son exploitation dans le patrimoine bâti. Château-Thierry (2005).

- valoriser le patrimoine urbain et présenter l'évolution caractéristique des deux villes, par l'édition de différentes publications.

2. Actions de promotion touristique :

- Promouvoir les infrastructures touristiques par l'édition d'un dépliant touristique commun (2004-2005).

- Renforcer l'image de marque des deux sites et leur complémentarité par la mise en place d'une plate-forme internet commune (2004).

3. Animations et événements culturels autour du patrimoine :

Deux événements culturels ont été développés ces dernières années autour des deux châteaux. Ils contribuent à valoriser ces éléments du patrimoine, à les mettre en scène et à les faire découvrir par de nouveaux publics.

À Château-Thierry, les fêtes du patrimoine nationales ont débouché sur un projet culturel à part entière. Les « Fêtes du Patrimoine Vivant » ont pour objectif de faire découvrir le passé de la ville en animant les différents éléments du patrimoine local. Reconstitutions historiques, spectacles, concerts, expositions,... donnent littéralement vie aux pierres.

À Ath, les Sortilèges au château se déploient autour du donjon médiéval tous les jeudis de l'Ascension. Sous la houlette du centre culturel local, le château se transforme en espace

multiculturel : concerts, musique du monde,... La journée se termine en apothéose par un spectacle de rue nocturne.